

**Décision du conseil des maîtres
à l'issue de la dernière année du
cycle des approfondissements (CM2)**
(à transmettre au responsable légal de l'élève pour le 29 mai 2008)

École fréquentée :

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la décision du conseil des maîtres concernant votre enfant est la suivante :

admission en 6^{ème}

Vous recevrez du collège d'affectation (collège du secteur ou celui obtenu par dérogation), toutes informations utiles concernant les formalités d'inscription.

prolongation d'un an du cycle des approfondissements (maintien au CM2)

Vous trouverez ci-joint une lettre vous informant des motifs qui ont conduit à cette décision.

Si vous la contestez, vous pouvez déposer un recours.

Dans ce cas, détachez la partie droite de l'imprimé et adressez-la, **pour le 13 juin 2008**, dernier délai, au directeur de l'école fréquentée par votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

À _____, le

Le Directeur d'école

**Décision du conseil des maîtres à l'issue de la dernière
année du cycle des approfondissements (CM2)**

LETTRE DE RECOURS

NOM, Prénom du responsable légal :

Adresse :

Numéro de téléphone où il est possible de nous joindre :

École fréquentée :

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Je soussigné(e)
dépose un recours contre la décision du conseil des maîtres pour les raisons exposées au verso de l'imprimé.

Je souhaite être entendu(e) par les membres de la commission départementale qui se réunira le **25 juin 2008 à l'inspection académique, 12 bis boulevard Gallieni – 89011 Auxerre :**

OUI

NON

NB : *Compte tenu des délais, l'heure de passage devant les membres de la commission départementale d'appel sera fixée, **exclusivement par téléphone**, par les services de l'inspection académique.*

À _____, le
Signature des parents

**À ADRESSER IMPÉRATIVEMENT AU DIRECTEUR D'ÉCOLE
POUR LE 13 JUIN 2008**

Tournez SVP

MOTIFS du RECOURS

À _____, le
Signature des parents